www . dorat63 . fr
MAIRIE de DORAT
63500 DORAT
tel: 04 73 33 66 84
fax: 04 82 53 29 51
Mail : mairie . dorat@wanadoo . fr

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 avril 2026 à 19h15

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à 19h15, les membres du conseil municipal de DORAT se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Louis BRAVARD, Maire.

Date de convocation: 14/04/2026

Étaient présents : Louis BRAVARD, Sophie PIREYRE, Benoit SERGERE, Arlette RELLIER, André GENEIX, Sylvie DESBRE, José MICHEL, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Cyril BARGE, , Romain PIREYRE, Gaëlle MAILLER, Thomas de CARVALHO

Formant la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint.

Absents : Thomas BARNERIAS ; Stéphanie CHANDEZE

Procurations : Thomas BARNERIAS à Gaëlle MAILLER ; Stéphanie CHANDEZE à Monique CHOMETTE ;

Sophie PIREYRE a été élue secrétaire de séance.

En début de séance, le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal :

Présents : 13 Votants : 15 Pour : Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du Jour:

Délibération 260428-01 : Approbation du compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de Dorat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

***Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 344 953,15 € affecté comme suit sur le Budget Primitif 2026 :
- excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'investissement): 146 862,44
- Affectation en Recettes de fonctionnement 2026: 198 090,71

Dépenses : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 547 527,24
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRES	
011 – Charges à caractère général	163 315,36
012 – Charges de Personnel	259 283,56
014 – Atténuation de produits	36 378,00
023 – Virement à l'investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	6 293,94
65 Autres charges de gestion courante	72 943,33
66 – Charges financières	9 313,05
67 – Charges exceptionnelles	0.00
TOTAL	**547 527,24**

Recettes : Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 892 480,39 €
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRES	
002 – Résultat antérieur	204 783,80
013 – Atténuations de charges	18 168,70
042- Opérations d'ordre	0,00
70 – Produits des services	38 444,79
73 – Impôts et taxes	170 590,31
731 – Fiscalité locale	316 351,00
74 – Dotations et participations	118 555,88
75 – Autres produits de gestion courante	25 580,33
77 – Produits exceptionnels	5,58
TOTAL	**892 480,39**

Chapitre 731 : il concerne la recette la plus importante, celle de la fiscalité locale.
Fiscalité reçue en 2024 : 316 351.00 €

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état, dont la plus importante est la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement):
Reçue en 2025: 118 555.88 €

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2025, le résultat du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de 91 357.10 €.
A cause notamment d'un report du résultat 2024 négatif de – 120 182,01 €,
Les restes à réaliser 2025 (=investissements engagés) s'élèvent à 74 574,34 € en dépense contre 19 069,00 € en recette, la différence est de – 55 505,34 €.

Les 2 lignes ci-dessus font ressortir un besoin de financement d'investissement de 146 862,44 €;
Il fera l'objet d'une inscription au budget principal 2026, en excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 146 862,44 € (recette d'investissement).

Dépenses :
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 339 623,15 €
Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- Voirie (chemin des Vernières, Route de Ferrat, Route de Bourgeade, Chemin de la Bertrande)
- Frais d'étude pour le plan guide
- Frais d'étude pour travaux école

Recettes :
Les recettes d'investissement se sont élevées à 248 266,05 €
Comprenant le FCTVA (38 163,92 €), subventions toutes confondues (63 372,10 €): de l'État, de la Région ou du Département.

Monsieur Thomas BARNERIAS, maire en 2025, ne peut prendre part au vote du CFU 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

*** **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de Dorat ;

*** ***DONNE*** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mise en pause de la séance pour signer la page du CFU par tous les élus

Délibération 260428-02 : Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de Dorat ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le budget annexe photovoltaïque est clôturé au 31 décembre 2025 par délibération en date du 29 septembre 2025.

A la clôture de l'exercice de 2025, le compte financier unique du budget annexe photovoltaïque fait apparaître un résultat excédentaire de 2997,00 € affecté comme suit :

Résultat de la section d'investissement : 3 746,32 €
Résultat de la section fonctionnement) : - 749,32 €

Section de fonctionnement :

La dépense de 749.32 € représente le report négatif de 2024 de 749 € et une régularisation de TVA pour l'année 2025 de 0,32 €.

Section d'investissement :

La recette d'investissement de 12 749 € correspond aux subventions de la Région et du Département.
Avec un report de 2024 d'un montant de 9 013,40 €.

La dépense d'investissement de 18 016,08 € correspond au remboursement d'une partie de l'avance du budget communal.

Thomas BARNERIAS étant maire en 2025, il ne peut participer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

*** **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget photovoltaïque de Dorat ;

*** **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mise en pause de la séance pour signer la page du CFU PHOTOVOLTAIQUE par tous les élus

Délibération 260428-03 : Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget général pour l'exercice 2025, doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité* :

** **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Le résultat de fonctionnement du budget annexe de -749,32 € est reporté au budget principal avec un résultat du budget principal de fonctionnement de 198 090.71€ soit un **report excédentaire de 197 341,39 € pour 2026 (RF compte 002).**

Le résultat d'investissement du budget annexe de 3 746,32 € est reporté sur le budget principal avec le résultat d'investissement – 91 357,10 soit un **report déficitaire de 87 610,78 € pour 2026 (DI compte 001).**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	344 953,15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	146 862,44 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	197 341,39 €
Total affecté au c/ 1068 :	146 862,44 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	197 341,39 €

VOTE : 15 POUR : 12 CONTRE : ABSTENTION : 3

Délibération 260428-04 : Taux taxes communales 2026

Conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le conseil municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

La municipalité a choisi de ne pas modifier la pression fiscale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*** **DECIDE** de maintenir les taux de 2025, à savoir :

- Taux Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et sur les logements vacants : =13.86% ;
- Taux Taxe foncière sur les propriétés bâties = 40.08%,
- Taux Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 61.80%.

La commune disposera d'un produit attendu de 315 415 (compte 73111).

*** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette décision aux services préfectoraux et au service de fiscalité directe locale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy de Dôme.

VOTE : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 260428-05 : Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité *

** ***APPROUVE** le budget général 2026 comme suit :

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 837 186,39 €
- section d'investissement : 339 148,12 €

* Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.
Dépenses et recettes se répartissent comme suit: **837 186,39 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	
011 – Charges à caractère général	224 000,00
012 – Charges de Personnel	286 735,00
014 – Atténuation de produits	37 200,00
023 – Virement à l'investissement	139 211,44
042 – Opérations d'ordre	7 546,00
65 – Autres charges de gestion courante	131 772,95
66 – Charges financières	10 500,00
67 – Charges exceptionnelles	200,00
68 – Dotation aux amortissements	21,00
TOTAL	**837 186,39**

Les charges à caractère général comprennent les fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie, les fournitures scolaires, les fournitures mairie ou bien l'électricité, le téléphone, l'eau.

Les dépenses de personnel représentent la dépense la plus importante du budget fonctionnement. Elles incluent les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et la prévoyance santé. Elles tiennent compte de l'évolution de carrière des agents, de la revalorisation des grilles indiciaires, de la revalorisation du SMIC.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	
002 – Résultat antérieur	197 341,39
013 – Atténuations de charges	0,00
042- Opérations d'ordre	600,00
70 – Produits des services	31 652,00
73 – Impôts et taxes	167 000,00
731 – Fiscalité locale	315 415,00
74 – Dotations et participations	107 178,00
75 – Autres produits de gestion courante	18 000,00
77 – Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	**837 186,39**

Chapitre 70 : la recette de ce chapitre correspond au règlement des services périscolaires : cantine et garderie.

Attribution de compensation : 125 000 ,00€ Il s'agit du reversement par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne des recettes liées au transfert de la fiscalité économique.

*Section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 339 148,12 €.

DEPENSES	
001 – Solde d'exécution investissement	87 610,78
16 – Emprunt	44 200,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	75 484,34
204 – subventions d'équipement versées	8 000,00
21 – immobilisations corporelles	38 500,00
23 – travaux en cours	77 978,00
27– Autres immobilisations financières	6 775,00
040 – opérations d'ordre	600,00
TOTAL	**339 148,12**

- Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Voirie : réparation de la chaussée
- Travaux de rénovation de la maternelle
- Fin de l'éclairage public et trame noire

Recettes :

Les recettes d'investissement sont estimées à 339 148,12 €.

- Les principales recettes attendues d'un montant de se décomposent comme suit :

- l'excédent d'investissement reporté :
- FCTVA : 16 459 €
- Taxe d'aménagement : 1 000 €
- le reste des subventions d'investissements prévues de la Région, de l'Etat (DETR, DSIL), du Département, ou de la Fondation du patrimoine représentent 28 000,00 €.

Le virement de la section de fonctionnement pour la section d'investissement s'élève à 139 211,44 €.

Ainsi, le budget primitif 2026 présenté, s'élève à la somme de, tant en recettes qu'en dépenses :

Investissement:	**Dépenses = Recettes =**	**837 186,39 €**
Fonctionnement:	**Dépenses = Recettes =**	**339 148,12 €**

*** **DELEGUE** à Monsieur le Maire le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du plafond fixé à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. S217-10.6 du CGCT sur la fongibilité des crédits).

VOTE : 15 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Mise en pause de la séance pour signer la page du BP 2026 par tous les élus

Délibération 260428-06 : Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux exigences de la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, il convient de proposer la création d'un emploi permanent de rédacteur, catégorie B. L'agent assurera des fonctions de secrétaire général de mairie. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'avis du Comité Social Territorial étant obligatoire pour la création d'un emploi permanent a été demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*** **DECIDE** de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur, catégorie B ;
*** **DIT** que cette création de poste sera effectif à la date où le Comité Social Territorial aura donné son accord ;
*** **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
*** **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et de signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;

VOTE : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions et informations diverses

** Incivilité : Suite à un incident récent, une vigilance particulière sera portée par les élus car les incivilités ne sont pas tolérables envers les agents communaux et les élus.

** Cirque : un projet très intéressant. Les parents, enfants et maîtresses ont été ravis par la prestation du cirque. Nous pouvons remercier l'amicale laïque, la coopérative scolaire, les parents et les bénévoles. Monsieur le Maire remercie fortement Madame VIRLOGEUX, maire de Puy-Guillaume, qui a contribué à ce projet car la commune de Puy-Guillaume a prêté gracieusement un coffret électrique avec passe câble pour raccorder le cirque. Le coût prévu par l'ancienne municipalité était aux alentours de 8000 euros pour ce raccordement.

** Thiers Dore Montagne : Monsieur le Maire a été élu délégué au service déchet au sein de la communauté de communes car il lui semblait important d'être présent dans ce service face aux problématiques actuelles (dont le défaut de passage des camions poubelles aux jours prévus). En corrélation il est délégué suppléant au VALTOM. Il est également référent au Collège Condorcet à Puy-Guillaume et suppléant à EPF (établissement public foncier). Il a pris une vice-présidence à la régie des eaux.

** Commémoration du 8 mai : La présence des membres des associations et des agents sera fortement appréciée. La présence des élus est fortement recommandée au nom du devoir de représentativité. Les élus qui se rendront à une commémoration dans un autre lieu seront excusés officiellement. Une invitation va être envoyée aux parents d'élèves, notamment pour savoir si des enfants souhaitent porter la gerbe de fleurs jusqu'au monument aux morts.

** Réfection des chemins : des travaux de réfection en régie des chemins entamés ont été réalisés une après-midi par les élus et l'employé communal. Une autre date va être programmée prochainement et la mairie lancera l'invitation aux volontaires de la commune car plusieurs personnes se sont dit bénévoles pour les prochains travaux de réfection de voirie.

** Note de Monsieur le Maire : il tient à souligner la bonne volonté des membres de l'opposition. Ces derniers pourront donc se voir intégrer dans les commissions pour les travaux de réflexion pour l'avenir de la commune dans les prochains mois. Il rappelle que leur présence est indispensable pour alimenter le débat et avoir des points de vue variés.

** Référendum local : il a été accepté par la préfecture. Le but de ce référendum est de connaître l'avis des habitants de Dorat, et non de s'en servir comme justificatif pour aller au tribunal. La régie des eaux est d'accord sur le principe de nous accompagner pour le retour au SIEA si jamais à l'issue du référendum la majorité des électeurs a voté pour le retour au SIEA. Pour l'organisation du référendum local, deux possibilités : soit deux groupes opposent leur idée (1 pour le maintien à la régie des eaux et 1 pour le retour au SIEA), soit un groupe où il y aura une réunion publique où les représentants du SIEA et de la régie des Eaux seront présents pour expliquer pour chacun les tenants et aboutissants : cette possibilité permettrait d'avoir un vrai débat où les habitants pourront ainsi faire le choix éclairé une fois avoir entendu les deux représentants. Notons qu'à l'issue du vote, dans tous les cas, une coopération entre organismes sera opérée en cas de crise pour faciliter les alimentations en eaux.

** Entretien des voies communales : l'entreprise spécialisée pour passer l'épareuse va intervenir prochainement sur la commune. Pour éviter tout risque d'accident, dans les semaines à venir, un arrêté de circulation et de stationnement va être pris par le Maire pour barrer la route où l'entreprise va intervenir. Il y aura une interdiction de stationner sur la voie publique pour faciliter le travail de la machine, et faire des économies en terme de temps de travail. L'interdiction de circuler sera valide uniquement quand la machine interviendra sur la portion de route. Ainsi, si vous croisez la machine, vous devrez faire demi-tour.

** Jeux pour enfants : les élus ont retrouvé des jeux pour enfants dans les réserve. Dans un premier temps, il est prévu de les installer pour faire un espace de jeux pour enfants, à proximité de l'école. D'autres jeux seront achetés

progressivement, d'année en année. Il faut malgré tout avant de les installer, se renseigner sur les normes de sécurité de ces jeux.

** Projet de l'école : Rendez-vous programée avec Madame Lindron, DGFIP, pour faire une expertise des capacités de financement raisonnable pour la mairie afin de pouvoir redimensionner le projet pour que le projet soit faisable et viable.

** Trame noire : Changement de marché, la commune de Dorat est rattachée à Thiers. Ce n'est plus CEGELEC qui va gérer l'éclairage public mais la SCIE. Cependant, CEGELEC va garder le marché de pose de l'éclairage public à Dorat. Entre la commande du matériel et la disponibilité, il y a 4 mois.
Question de l'éclairage du Pont : Monsieur le Maire est opposé à laisser le pont non éclairé et souhaite le maintien de l'éclairage sur le Pont, avec le changement des ampoules en LED. Les modifications des horaires d'éclairage public seront à réfléchir et à réétudier. Il faut privilégier la sécurité des administrés sur l'environnement, selon Monsieur le Maire.

C'est Territoire Energie qui gère le dossier et fait des appels d'offre pour toutes les communes. La garantie des éclairages LED est de 10 ans.

** Questions du public :

****Est-ce que Van Cleef et Arpels va rapporter à Dorat ?

Implantation sur le secteur car secteur compétent pour les petits travaux manuels. Les embauchés sont des personnes qui habitent déjà le secteur donc l 'entreprise n'apportera pas de nouveaux habitants ou très peu.
De toute manière, il n'y a pas suffisamment de terrains constructibles sur la commune.
La Taxe professionnelle : exonération les premières années ; puis normalement, partage des gains : 1/31ème des retombées économiques donc quasiment rien pour Dorat.
L'entreprise apporte de l'emploi aux personnes du secteur mais n'a pas de réelles retombées économiques pour la commune. .

**** Quand pourront nous emprunter le chemin de la Dore en toute sécurité ?

La communauté de communes a fait pression sur le Parc : les roches vont revenir entièrement à la commune de Dorat.
Obligation de re-prolonger l'arrêté d'interdiction de circulation pour des questions de sécurité. Le parc aurait du pour obtenir le paiement de subventions finir le chantier et sécuriser les berges, ce qui n'a pas été fait. Possible clôture à venir pour sécuriser.
Le maire n'a pas la main dessus. Le parc ne devrait pas prendre les devants de la commune. Leur rôle de répondre aux volontés de la commune, or aujourd'hui ce n'est pas le cas, c'est l'inverse. Il faut reprendre la gouvernance du parc par les élus.

** Livre du cirque : disponible à la bibliothèque. Monsieur le Maire l'a acheté personnellement pour le mettre à disposition des habitants de Dorat.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Louis BRAVARD

MAIRIE DE DORAT
R.F.
(Puy-de-Dôme)

La secrétaire de séance
Sophie PIREYRE